L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
DIMANCHE MATIN, 27 DECEMBRE.

Chronique Théâtrale.

Les Dragons de Villars, opéra-comique en trois actes de M. Aimé Maillart. Mlles Dumoulin, Liegier; MM. Laurent, Dardignac, Miral.—Norma, grand opéra de Bellini. Représentation de Mlle Anna Vercken. Bellini, son génie, sa mort prématurée.

Les Dragons de Villars ont été repris dimanche. C'est ce joli ouvrage, représenté au Théâtre Lyrique de Paris en septembre 1856, qui mit le sceau à la réputation de M. Aimé Maillart, grand prix de Rome. Ce compositeur s'était déjà fait connaître par *Gusti Bleau*, opéra en trois actes, qui eut l'honneur d'inaugurer le Théâtre Lyrique en 1847, *Le Moulin des Tilleuls*, en un acte, et *La Croix de Marie*, opéra en trois actes.

La première représentation des Dragons de Villars offrait un intérêt tout particulier aux Américains qui se trouvaient alors à Paris. Mlle Borghese, récemment arrivée des Etats-Unis, y faisait son début. Cette cantatrice, élève du Conservatoire de Paris, s'était acquis une brillante réputation à New-York, et la colonie américaine de Paris était fort anxieuse de savoir comment elle serait accueillie du public français.

Mlle Borghese, malgré ses défauts, devait réussir, parce qu'elle avait quelques-unes de ces qualités précieuses que la nature seule donne, et auxquelles l'art, si loin qu'il soit poussé, ne peut suppléer que très imparfaitement. Elle avait une âme sensible, expansive, pleine de feu; et sa voix de mezzo-soprano avait ces accents, qui, partis du cœur même de la cantatrice, vont directement à celui de l'auditeur.

En dépit du manque d'homogénéité de ses registres, en dépit de la rudesse de ses cordes inférieures, Mlle Borghese eut un succès dont les Américains du Faubourg St-Honoré et du quartier des Tuileries furent aussi fiers, que le sont aujourd'hui, à juste titre, les habitants de la Nouvelle-Orléans qui furent des premiers à applaudir le talent naissant de la Patti.

L'ouverture des *Dragons de Villars* n'est pas ce que cette œuvre contient de meilleur. C'est une petite préface, que l'auteur semble avoir écrite pour obéir à l'usage, une sorte de bouquet sans parfum composé de ces fleurs artificielles que la rhétorique musicale tient à la disposition de tout le monde. Au premier acte, l'air de Rose Friquet, que Mlle Dumoulin chante dans le style dégagé qui convient à ce morceau, mais d'une voix un peu aigrelette, est une de ces inspirations dont le rhythme pétillant enlève toujours l'auditoire, surtout quand ce sont des oreilles françaises, ou d'origine française, qui écoutent.

On remarque encore, au même acte, le duo entre Rose Friquet (Mlle Dumoulin) et Beliamy (M. Dardignac). Le finale contient quelques uns de ces effets imitatifs qui font toujours les délices des néophytes de l'art: conduit d'ailleurs avec vigueur et vivacité, il termine heureusement la première partie de l'ouvrage, au milieu des applaudissements et des rires.

Le duo entre Sylvain et Rose Friquet, au second acte, mérite d'être écouté avec la plus grande attention. M. Laurent dont la voix touchante possède un timbre d'une limpidité remarquable, et Mlle Dumoulin, qui met toujours une intention intelligente dans chaque chose qu'elle chante ou dit, ont bien interprété ce duo que beaucoup de personnes de goût considèrent comme le meilleur morceau de tout l'ouvrage. Le trio de la cloche mérite aussi, par son originalité, qu'on en parle avec éloge.

Quant au final de ce second acte, un représentant éminent mais quelque peu humoriste de la critique parisienne, le trouve trop chargé de couleurs sombres. Nous ne partageons nullement cette opinion; nous pensons, au contraire, que ce finale est en harmonie avec le paysage sévère qui sert de cadre à la scène où il se chante, aussi bien qu'avec la gravité de la situation qui s'y dessine.

Le troisième acte des *Dragons de Villars* contient, entre autres morceaux qui méritent d'être signalés aux personnes à qui cet opéra comique n'est pas familier, les couplets de Sylvain, le grand air de Rose Friquet et la scène d'accusation.

L'orchestration du second acte est, de tout l'ouvrage, ce qui nous plaît le plus. A part deux petits retours de ce rhythme frétillant et sautillant qu'on rencontre souvent dans la musique française, et qui n'est pas du goût de tout le monde, l'accompagnement est traité avec cette *maestria* calme et forte qui révèle qu'un compositeur, entièrement dégagé des préoccupations de la forme, s'est laissé aller au courant de l'inspiration.

M. Dardignac s'est acquitté, avec esprit et gaîté, du rôle passablement usé aujourd'hui de militaire bon à rien, si ce n'est à boire, à séduire les femmes et à sabrer le peuple.

M. Miral est un excellent comique, avec lequel on ne perd jamais un mot, soit qu'il chante ou parle.

Mlle Liegier se tire très bien d'affaire dans son petit rôle de *Georgette*. Il y a une scène où *Georgette*, tout en faisant la moue, se laisse dérober un baiser par le dragon *Bellamy*. Cet épisode a provoqué, dans la salle, une de ces exclamations naïves comme on en entend quelquefois au théâtre. Au moment où M. Dardignac cueillait le susdit baiser sur l'épaule de Mlle Liegier, une demoiselle des secondes galeries, oubliant qu'elle était au spectacle, s'est écriée: "La!" comme si elle avait voulu dire: "Attrape, ma chère; c'est bien fait pour toi!"

Après plusieurs années d'absence, *Norma*, la prêtresse des Gaules immortalisée par le génie de Bellini, a reparu devant notre public, dans la personne de Mlle Anna Vercken. Malheureusement il devint évident, dès les premières paroles du beau récitatif "Près de l'autel sacré du Dieu que l'on révère," que la cantatrice était trop souffrante, pour répondre, comme elle l'eût voulu, à l'attente de ses auditeurs. Aussi, à peine le rideau était-il tombé, à la fin du premier acte, qu'on le voyait se relever, et Mlle régisseur s'avancer pour solliciter l'indulgence de l'assemblée en faveur de Mlle Anna Vercken. Cette demande fut accueillie avec des applaudissements auxquels personne, dans la salle, ne demeura étranger, et l'île Vercken put se convaincre, dans tout le cours de la représentation, que notre population était animée pour elle des sentiments de la plus affectueuse estime.

Malgré l'indisposition si malencontreuse qui était à notre *prima donna* une grande partie de ses moyens, nous aurons du bien à dire de cette première représentation de *Norma*; nous aurons aussi à parler de Mlle Cadillac dans le rôle de Pollion, et de Mlle Henriette de Joly dans celui d'Adalgise. Mais il nous paraît plus convenable d'attendre la seconde représentation: alors, sans doute, Mlle Anna Vercken sera rentrée dans la possession complète de ses moyens, et nous pourrons, dans le même compte-rendu, faire à chaque artiste la part d'éloges, qu'il aura méritée. En attendant, consacrons quelques minutes à l'auteur de *Norma*; esquissons, en peu de mots, la figure de ce musicien inspiré qui traversa rapidement la vie comme un voyageur à qui l'on n'accorde qu'un court espace de temps, pour accomplir un pèlerinage.

Naître sous le beau ciel de la Sicile, recevoir de la nature le don d'épanche avec facilité, ses pensées et ses sentiments dans cette langue universelle qu'on nomme la musique; captiver, dès l'âge de vingt ans, l'attention de la critique classique du dilettantisme; débuter par un triomphe, à vingt-cinq ans, sur le théâtre de la *Scala*, où tant de compositeurs, du plus grand talent, ne parviennent à se faire entendre, que lorsque le temps argente déjà leurs cheveux; obtenir pour interprètes de ses œuvres, des individualités comme la Pasta, la Malibran, la Grisi, Rubini, Tamburini, Lablache; vivre quelques années de poésie et d'amour; puis, mourir, à trente-trois ans, dans le rayonnement de la gloire et des illusions, regretté des hommes, pleuré de toutes les femmes, qui, par la supériorité de leur esprit et l'exquise délicatesse de leur sensibilité, sont l'honneur de leur sexe: qui n'envierait une pareille destinée?

Eh bien! cette destinée de privilégié fut celle de Bellini. La vie ne fut pour lui ni cette laborieuse et longue lutte dont parle l'*Ecclésiaste*, ni ce court espace plein de misères, déploré par *Job* avec une tristesse simple et grandiose que Byron et Lamartine n'ont jamais égalée. Non, elle fut pour lui une fraîche et riante matinée, pour qu'une tête dont le malheur n'eut pas le temps de troubler la sérénité. Doué de cet instinct mystérieux, de cette puissance d'intuition qui devine les beautés cachées de l'art, il eut peu à apprendre, et le travail fut pour lui plutôt un plaisir qu'un effort. On eût dit qu'un bon génie lui dictait des mélodies toutes faites, et qu'un orchestre invisible, comme ceux qu'on entend quelquefois en rêve, lui livrait les secrets de l'harmonie.

A. M.

Adresse du Comité DE SOIXANTE-DIX AU Peuple des Etats-Unis.

Le comité de 70, dont le caractère représentatif est bien connu dans le pays, appelle l'attention du peuple des Etats-Unis sur les injustices et les indignités additionnelles dont souffre le peuple jadis libre de la Louisiane.

Depuis deux ans nous avons vainement fait appel au Président et au Congrès pour être délivrés de l'injustice, de l'oppression et du pillage d'un gouvernement d'Etat usurpateur, à nous imposé par l'ordre particulier d'un juge des Etats-Unis ivre, ordre écrit dans sa chambre, et soutenu par des troupes de l'armée des Etats-Unis, amenées à l'avance pour cet objet.

Ce gouverneur, inéligible sous notre Constitution, et battu au scrutin par 9000 voix de majorité, et installé et maintenu au pouvoir par de tels moyens, n'a pu, après deux ans environ de mauvais gouvernement, gagner la moindre avance dans la confiance ou le respect du peuple, et, aussitôt que les troupes fédérales ont été retirées, en moins d'une heure son apparence d'autorité et de force, a disparu devant la calme résolution d'un peuple outragé, et il a cherché un refuge dans le sanctuaire de la Douane des Etats-Unis. Immédiatement après, sur l'ordre du Président, tous les fruits de la brillante victoire remportée par nos citoyens, ainsi que la maison d'Etat, les bureaux et les archives publiques, ont été rendues à un officier de l'armée des Etats-Unis, qui a replacé Kellogg sur son fauteuil de gouverneur.

Pendant plusieurs semaines avant l'élection du 2 novembre 1874, tout l'Etat, et spécialement les paroisses démocratiques, qui ont été parcourus par les troupes des Etats-Unis et nos citoyens les plus éminents ont été arrêtés en vertu d'accusations imaginées, faites par des instruments irresponsables du parti radical dans le but d'intimider les blancs et d'emporter l'élection contre la volonté de la majorité.

Malgré cela, notre population sachant que la continuation de son existence dans cet Etat dépendait de l'expulsion du pouvoir d'un gouvernement de pillards; sachant que la mauvaise administration et la taxation exterritoire imposée par des législateurs ignorants et corrompus qui n'avaient pas d'intérêt dans l'Etat, avaient détruit la valeur de la propriété qui était devenue un fardeau au lieu d'être un avantage; sachant que les sources du droit et de la justice avaient été corrompues et que le gouvernement, dont l'objet est la protection des gouvernés, avait été converti en un instrument d'oppression et d'extortion, limité uniquement par son impuissanté; sachant tout cela notre population a employé tous ses efforts, et en dépit du fonctionnement de lois d'élection iniques imaginées pour perpétuer le régime radical dans les mains de l'usurpation, et en dépit du fait que l'armée des Etats-Unis aient été placés sous le commandement du chairman du comité central d'Etat républicain et employée comme une machine électorale contre eux, les conservateurs ont réussi à emporter l'Etat par une majorité d'au moins 3300, avec une majorité de 28 dans la Chambre des représentants et une majorité dans les deux Chambres réunies. La ville de la Nouvelle-Orléans a été emportée par les conservateurs par plus de 12000 voix de majorité.

Le fait que les conservateurs avaient emporté l'élection, était bien connu depuis le 5 novembre, parceque les votes avaient été comptés immédiatement aux polls et que les rapports avaient été faite en duplicats. Et, cependant, maintenant encore, sept semaines après l'élection, nous sommes menacés d'une façon imminente d'être privés par la fraude de notre victoire et de notre franchise. Les rapports électoraux sont soumis à un Bureau des retours, composé de cinq membres dont quatre sont identifiés et engagés à l'avance avec le gouvernement usurpateur.

Ces hommes, en dehors de leurs liens de parti, n'ont jamais cu devant la communauté un caractère propre à inspirer confiance dans leur intégrité ou leur impartialité, ou à donner aucun espoir qu'ils compliceront et promulgueront loyalement et honnêtement les retours. Ils ont déjà importé la détermination de frustrer le peuple et de renverser sa volonté telle qu'elle a été exprimée au scrutin.

Dans le cas de la paroisse De Soto, qui a été conservatrice par plus de mille voix de majorité, l'officier radical d'élection a volé les retours, les a placés dans les mains d'une fille publique qui a offert de les livrer pour $1000 et il a quitté l'Etat. Les membres du bureau des retours ont refusé de prendre des mesures pour recouvrer ces papiers. Les avocats représentant le parti conservateur ont envoyé chercher à De Soto les duplicata originaux des retours d'élection, d'authenticité égale, qui avaient été déposés entre les mains du greffier de la Cour de District pour la paroisse conformément à la loi, et le bureau a refusé de les recevoir et de les prendre en considération, bien que pour les paroisses radicales il ait admis des preuves secondaires.

Ce n'est là qu'un cas pris comme exemple. Un candidat a demandé un mandamus pour forcer le bureau à recevoir et à compiler ces duplicata originaux des retours de De Soto; il s'est adressé pour cela à la seule Cour compétente sous la législation existante pour qu'elle accordât le bref de mandamus. Le juge de cette Cour, créature du gouverneur d'Etat, membre du fameux "Bureau des retours Lynch" de 1872, qui avait reçu cette place de juge comme récompense de ses services dans cette occasion, a refusé d'accorder le mandamus.

Pendant la session de ce Bureau des retours, nous avons vu le greffier accuser un membre de fraudes commises sur les retours d'élection, et ce membre renvoyer l'accusation au greffier. Nous avons vu des preuves et des documents fournis par le parti démocrate soustraits et des affidavits républicains portant des croix substituées à leur place et servant de base aux décisions, et les retours d'élection eux-mêmes altérés et falsifiés dans l'intérêt des radicaux, plusieurs semaines après l'élection.

Il n'y a pas de remède par l'intermédiaire des Cours, parce que les seuls juges à qui on puisse s'adresser, sont les créatures de l'usurpation et que leur existence officielle dépend de la continuation du régime radical au mépris de la volonté exprimée du peuple.

Les membres du Bureau des retours, ont, depuis sept semaines, joué avec les libertés et les droits du peuple de tout un Etat, paraissant attendre qu'une occasion s'offrît à eux de consommer leur vilenie projetée en promulguant une majorité réalisée comme étant à la Législature. Ils espèrent faire cela avec impunité, parce que la maison d'Etat dans laquelle ils siègent a une garnison de l'armée métropolitaine de Kellogg avec plusieurs compagnies de l'armée des Etats-Unis à 50 yardes de là, et toute la force de terre et de mer à la portée du sifflet de Kellogg, prête à fournir avec des cartouches distribuées à l'avance.

C'est ainsi que nous sommes menacés de voir une autre horde mêlée de pillards, rapaces, ignorants et débauchés prétendant être républicains déclarés élus par les officiers radicaux des retours ou installés, comme législateurs, par la force toute puissante de l'armée et de la marine des Etats-Unis, comme cela a eu lieu en 1872. Tel est le vil usage qui est fait de ces soldats.

L'allégation que notre peuple est disposé à la violence et que les droits des noirs seraient en danger, s'il était permis à la majorité conservatrice de gouverner en Louisiane, allégation mise en avant par nos ennemis et par le Président dans son message, est fausse et démentie par le fait que, pendant les quatre jours que le gouvernement était aux mains du parti conservateur et de notre population, aucune de ces craintes n'a été manifestée, pas un acte de violence n'a été commis, et, malgré toutes les provocations antérieures, pas un citoyen n'a pas se plaindre de la violation d'un de ses droits.

Ayant échoué dans tous nos appels à la justice et au patriotisme du Président et du Congrès, nous en appelons maintenant, en dernier ressort, à la source de tous les pouvoirs—au peuple de tout le pays, dont une immorale influence morale, dans l'espoir d'éveiller pour nos maux et nos souffrances la sympathie qui s'accorde toujours à un peuple brave et libre luttant pour sa liberté. Comptant qu'un seulement public vertueux pourra contraindre les hommes au principe qui élève la vie de cet Etat à lâcher prise, nous osons espérer que ce sentiment résigna sur l'Exécutif et le Congrès et les obligera à nous accorder cette assistance que ni le sentiment de la justice ni le respect dû aux institutions fondamentales du pays, n'ont su obtenir d'eux.

Nous faisons cet appel avant la consomation finale du grand acte d'injustice qui va être fait contre ce peuple, parce que nous avons l'assurance positive de l'intention des officiers de retours de priver par la fraude le peuple des fruits de sa victoire politique, comme si l'acte avait été déjà consommé. Nous ne demandons pas, dans un intérêt de parti, qu'un certain nombre d'hommes soient substitués à d'autres comme fonctionnaires publics. Notre répugnance à la domination républicaine en Louisiane n'est pas basée entièrement sur le fait que c'est une usurpation. Si précieux que soient les grands principes, et si outrageusement qu'ils aient été violés, cependant ce n'est pas pour cette raison seule que le peuple de la Louisiane résistance resistance.

Le peuple demande que ceux qui ont été élus par lui gouvernent, de façon à ce qu'ils le délivrent d'une oppression devenue intolérable, de façon à ce que la taxation, qui est devenue de la confiscation, soit allégée, de façon à ce que la misère qui est extrême et horrible et la défiance disparaissent et qu'il soit permis à chacun de vivre d'un travail honnête; de façon à ce qu'un gouvernement honnête et protecteur remplace le vol élevé à l'état de système.

Pour ces raisons le peuple accablé de la Louisiane jadis libre, fait appel au peuple des Etats libres d'Amérique, pour que celui-ci, s'il veut rester lui-même libre et préserver le droit de *self-government*, demande de manière à ce qu'on ne puisse se méprendre sur son désir au méconnaître, que la Louisiane soit débarrassée de ses fers et que le pouvoir de l'armée des Etats-Unis ne soit pas plus longtemps employé pour maintenir au [illegible] une horde d'aventuriers.

B. R. FORMAN, [illegible]
W. C. RAYMOND, [illegible]
ARCH. MITCHELL, [illegible]
F. C. ZACHARIE, [illegible]

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1874.

Salle du comité de soixante-dix, Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1874.

A une réunion tenue ce soir, 23 décembre 1874, l'adresse qui précède a été unanimement adoptée à l'unanimité.

R. H. MARR, Président.
JOSEPH W. COLLINS, Secrétaire.

L'ÉLECTION DU 2 NOVEMBRE EN LOUISIANE.

Résultats compilés par le comité démocrate sur les documents officiels:

TRÉSORIER.

Paroisses.	Mencure.	Dubuclet.
Orléans	25,741	12 241
Ascension	869	19 0
Assomption	1095	1491
Avoyelles	1239	1153
Baton Rouge, E.	1456	2546
Baton Rouge, O.	812	805
Bienville	779	
Bossier	1040	1677
Caddo	3155	1570
Caldwell	441	600
Carroll		
Calcasieu	1172	8
Claiborne	1230	47
Catahoula	840	7'8
Claiborne	1,75	613
Concordia	194	2015
DeSoto	1,59	216
Feliciana, Est	857	1039
Feliciana, Ouest	501	1284
Franklin	457	114
Grant	1,34	39
Ibérie	1247	1677
Iberville	779	2,67
Jackson	1,34	39
Jefferson	1207	2411
Lafayette	976	536
Lafourche	1,96	1846
Lincoln	937	548
Livingston	684	105
Ma'ison	773	1967
Morehouse	894	1017
Natchitoches	1551	1577
Ouachita	1044	1044
Plaquemines	684	1698
Pointe Coupée	1,30	1930
Rapides	1574	1725
Red River	265	745
Richland	734	449
Sabine	841	2
St. Bernard	271	807
St. Charles	276	1,26
Ste. Hélène	622	530
St. Jacques	760	1863
St. Jean Baptiste	627	1216
St. Landry	3517	1634
St. Martin	921	704
Ste. Marie	1,66	1,34
St. Tammany	601	541
Tangipahoa	839	4 6
Tensas	243	2-5
Terrebonne	1261	1607
Union	1101	432
Vermillion	692	225
Vernon	712	
Washington	451	125
Webster	400	249
Winn	476	92
Total	74,670	69 719

Majorité de Mencure.....4951

La paroisse de Carroll n'est pas comptée dans ce tableau parce qu'il a été prouvé que les rapports étaient des faux.

Les soussignés, sous-comité nommé par le parti conservateur-démocrate pour assister au dépouillement et à la compilation, par le Bureau des Retours de l'Etat de la Louisiane, des votes donnés à une élection tenue le 2 novembre, certifient sous serment que les résultats donnés dans le tableau qui précède ont été compilés par eux sur les duplicata certifiés sous serment en leur possession, et qu'ils ont été comparés par eux avec les duplicata en la possession du dit bureau et qu'ils correspondent, poll par poll, et paroisse par paroisse à la compilation faite par le dit bureau. Ils certifient donc et déclarent que la personne dont le nom suit, savoir:

J. C. Monçure

a été légalement élue.

F. C. Zacharie.
W. R. Whitaker,
Chs. Cavanac,
F. X. Barbot, secrétaire.

Signé et attesté sous serment devant moi, le 18 décembre 1874.

Jno. Lemonnier,
3e Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Le même comité atteste dans la même forme l'élection des membres du Congrès et de la législature. Nous ne pouvons donner que les totaux des tableaux dressés par le comité.

CONGRÈS.

1er District.

Elus:
R. L. Gibson, D—15,726 J. H. Sypher, R—11,221

2me District.
E. J. Ellis, D—14,861 N. C. Dibble, R—11,083

3me District.
Darrall, R.....12,917 J. A. Breaux, D—12,145

4me District.
Wm. L. Levy, D—11,755 Geo. L. Smith, R— 7,573

5me District.
W. B. Spencer D—11,721 Frank Morey, R—10,17

6me District.
C. E. Nash, R—12,985 Jos. M. Moore, D—11,052

LÉGISLATURE.

Sénat.

1er district: Elus: J. H. Grover, D 7733
W. J. Kelly, D 7730, H. D. Ogden, D 7744
Non élus: J. L. Langlès, 3544, C. F. Glandin, 3550, C. F. Ladd, 3569.

2ème district: E. D. White, D 5240, élu; J. Lanabère, R 3799.

3ème district: Will Steven, D 5484, élu: Thos. Carey, R 3599.

4ème district: J. B. Eustis, D 4725, élu: D. J. Hutchinson, 1540.

5ème district: A. Dumont, R 1905, élu; J. B. Wilkinson, D 1327, H. Mahoney, R 931.

6ème district: R. H. Chadbourne, R 6115, élu; J. L. Montieu, R. I. 3024, M. Turnbull, 802.

7ème district: Pierre Landry, R 3367, élu; George E. Bovee, R 1627.

8ème district: F. S. Goode, D 5077, élu: Oscar Crozier, R 4875.

10ème district: W. A. Robertson, D 3735, élu; Jos. G. Gardner, R 2604, Geo. H. Wells, D 899, Wm. H. Kirkman, 790.

12ème district: Jno. E. Breaux, R 3604, élu; Jno. Gair, 3839, F. V. D. Hagaman, 591.

13ème district: J. Henry Burch, R 2436, élu; R. T. Young D 1099.

14ème district: T. T. Allain R 4123, élu; E. T. King D 3249, T. Mahier R 658.

15ème district: David Young R 3077 élu; A. B. Ivion 1373.

17ème district: J. A. Gla R I, 2558, élu; J. H. Brigham D 1386, Geo. C. Benham R 878.

20ème district: A. B. George D 4007, élu J. D. Harper R 2501.

22ème district: J. B. Elam D 3919, élu; M. H. Twichell R 2534.

CHAMBRE.

Paroisse d'Orléans: élus, A. A. Maginnis, Ed. Booth, L. G. Hall, W. J. Hammond, C. H. Schenck, W. B. Kognitz, J. A. Gilmore, Ch. Byrne, Clém. L. Walker, Jules Aldigé, M. Sibilski, Ch. Roman, G. Pascal, G. W. Dupré, J. B. Jourdain, (R) F. G. Burkhart, C. F. Seaman, L. A. Wiltz, J. A. DeBlanc, J. A. Bisher, Ch. Kunnudi, G. W. R. Bailly, E. L. Bower, B.C. Elliott, Geo. Gracien (R); 23 démocrates et 2 républicains.

Chambre des Représentants.

Ascension—G. H. Hill, R.; Louis Butler, R.

Assomption—E. X. Dugas, D.; R. R. Beasley, D.

Avoyelles—A. D. Lafargue, D.; John O'Quin, D.

Bienville—J. Brice, Jr., D.

Bossier—L. W. Baker, R.; Sam Thomas, R.

Baton Rouge, E.—E. D. Triplet, R.; W. G. Land, R.; Joseph Wilson, R.

Baton Rouge, O.—F. A. Woods, R.

Caddo—A. L. Laud, D.; F. R. Vaughan, D.; John J. Horan, D.

Caldwell—Thomas E. Meredith, D.

Carroll—

Calcasieu—George W. Richardson, D.

Cameron—E. A. Binon, D.

Claiborne—John Young, D.

Concordia—John Randall, R.; Wm. Ridgeley, R.

Catahoula—R. B. Walters, D.

DeSoto—J. L. Scales, D.; Chas. Schuler, D.

Feliciana, Est—W. H. Pipes, D.; R. R. Ray, R.

Feliciana, Ouest—J. W. Armstead, R.

Franklin—J. L. Mathews, D.

Grant—C. C. Dunn, D.

Ibérie—W. F. Schwing, D.

Iberville—J. M. Carrelle, R.; J. S. Davidson, R.

Jackson—E. E. Kidd, D.

Jefferson—E. A. Hubeau, R.; C. W. Lowell, R.; Jos. E. Parker, R.

Lafayette—M. T. Martin, D.

Lafourche—John G. Billiee, D.; T. J. Johnson, D.

Livingston—G. E. Wells, D.

Lincoln—Seaborn Jones, D.

Madison—Wm. Murrell, R.

Morehouse—F. M. Grant, R.

Natchitoches—H. Raby, R.; W. A. Pierson, R.

Ouachita—D. C. Hill, R.; W. F. Southard, R.

Plaquemines—A. Milon, R.

Pointe-Coupée—Emile Honoré, R.; Milton Jones, R.

Rapides—George W. Stafford, D.; James Jeffries, D.; R. L. Lackett, D.

Rivière Rouge—E. W. Dewees, R.

Richland—E. P. Edward, D.

Sabine—D. W. Self, D.

St-Bernard—R. F. Quichard, R.

St-Charles—M. Hahn, R.

St-Jacques—V. Dickerson, R.; O. F. Hunsicker, R.

St-Jean Baptiste—Henry Demas, R.

Ste-Hélène—O. L. Collin, D.

St-Landry—E. D. Retilette, D.; James Webb, D.; E. A. Carmichle, D.; Y. Viditrum, D.

St-Martin—Chas. Delhommer, D.; Félix Voorhies, D.

Ste-Marie—G. R. Piles, R.; Isaac Sutton, R.

St-Tammany—M. Cousin, D.

Tensas—J. S. Matthews, R.; J. R. Stewart, R.

Tangipahoa—Bolivar Edwards, D.

Terrebonne—W. H. Keys, R.; E. McCullom, D.

Union—W. P. Smith, D.

Vermillion—Ad. Nunez, D.

Vernon—M. McAlpin, D.

Washington—Wm. McGee, D.

Webster—W. W. Carlose, D.

Winn—Geo. A. Kelly, D.

FEUILLETON

LES DEUX FEMMES DU MAJOR.

PAR

CLAIRE DE CHANDENEUX.

V

JANE.

En voyant cela, en devinant plus encore, un sourire d'une tristesse infinie avait effleuré sur les lèvres d'Elise. On eût dit qu'elle eût voulu arracher le major à sa préoccupation maladroite et lui montrer le péril, tant le regard qu'elle attachait sur lui avait d'intensité et d'expression.

Bien tard, on s'en souvient, quand André Jouanny rejoignit sa femme, Mme de Guimont, qu'il n'avait fait que saluer au passage, se leva comme soulagée et quitta le bal.

Le lendemain, en tendant la main aux deux époux, elle leur demanda de sa voix grave:

—Vous êtes-vous bien amusés?

—Oui! oh! oui! dit vivement Jane avec un soupir gros de souvenirs contenus.

—Oui, dit simplement le major, comme on s'amuse au bal, à mon âge.

—Eh bien! si votre âge n'est plus celui de la danse, il est celui de l'observation, conclut la vertueuse d'un ton singulier.

Cette phrase frappa le major comme un reproche ou comme un avertissement; mais comme elle semblait accuser Jane, il en voulut à Elise de l'avoir prononcée. A partir de cette soirée, qui ouvrait un sillon vivace dans la calme existence de Jane, son goût très vif pour le plaisir cessa d'être un défrayât désormais inutile, pour devenir un attrait passionné.

Une intuition clairvoyante l'avertissait que le jeune professeur n'avait point cherché à sortir de son obscurité pour se borner à une apparition isolée chez la comtesse de Solrière.

Cette apparition était la première manifestation d'une règle de conduite toute nouvelle, habile et d'une résolution entière. La société d'Orléans, prompte à saurer les exemples, généralement spirituels, que les jeunes et volontiers son aristocratique idole, s'éprit vite extraordinairement de ce poète inconnu qu'on venait de lui révéler.

De sa valeur littéraire, elle ne savait pas grand'chose, le professeur tenant ses œuvres à l'ombre. On parlait cependant de quelques pièces de vers d'une facture élégante, d'un sentiment très pur qu'il avait offertes à la comtesse comme à sa gracieuse égide.

La comtesse en avait donné communication à ses intimes en s'extasiant fort sur le talent qui s'y révélait. Ceux qui la avaient point été favorisés de cette lecture n'en partageaient pas moins l'admiration qui en devait naître, si bien qu'en moins d'une quinzaine, le professeur de rhétorique fut à la mode, invité partout et jalousé partout.

Les bals et les soirées musicales se succédaient à Donai, cette année-là, avec un entrain inusité. Les carnets de danse se remplissaient d'une fête à l'autre, ce qui faisait revivre par-dessus tout aux danseuses de manquer une seule occasion de passer en revue leurs cavaliers ordinaires.

Le 26 déc. dans le à sa louange, fournissait un respectable contingent de parterre et prêta tout. Les collions étèrnels, dont la province a le monopole, n'effrayaient pas certains lieutenants devenus la providence des maîtresses de maison, la joie des femmes intrépides, la suprême ressources des filles majeures.

Il y avait des capitaines résolus, s'autorisant d'une allure dégagée et d'un ton affectueux, souple, pour se lancer dans la mêlée le plus joyeusement du monde.

Quelques ménages militaires prenaient aussi leur part de ces plaisirs, montrant à une seule de leurs femmes, "ma femme" placé par un falcon plus grave lorsqu'il était de la rivière, ou marcettes.

Pour fret et passage, s'adresser à
LORD & McPEAKE, Agents.
No. 8 de la rue du Camp.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
POUR Grand Ecore, Montgomery, Pendemonchie de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau.
FLESTA,
capitaine M. C. Mitchell; commis Jos. C. Robbins.
Partira comme il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & FIPPLER, 1 6 rue Commune.
J. J. COMAUX, 8 rue Dumaine, [illegible]

Paquebot de la Nile-Orléans, de la Pointe de Baton Rouge et de débarcadère de Wall.
DÉPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.
Le beau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine P. McElroy.—Ce navire, F. Herrera
Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON, No 96 de la rue Canal.

Pour la Côte, Baton-Rouge et Grand Tête Landing.
Le bateau à vapeur ST. JOHN,
capt. Allen James,
Cha Brandt à B. Dumas, commis,
part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 3 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descendu la côte, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON, No 96 de la rue Canal.
1 août—6m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.
A dater du MERCREDI, 2 novembre,
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine J. F. Adams,
Commis F. A. Charles,
Part de la Nouvelle-Orléans le LUNDI, à 4 heures du soir, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte, le lendemain.
Aux Nos 15 et 17 rue de l'Union.
15 nov—1m

Vicksburg.
Départ régulier tous les SAMEDIS, à 3 h. P. M.
Le bateau à vapeur NAVIGER,
F. F. Jaubert, capitaine,
J. F. Mace, commis,
Le bateau de première classe leur le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Grand Bend, comme il est dit ci-dessus.
Vicksburg, il leur jonctions avec les bateaux faisant les voyages réguliers de Shreveport, Yazoo, Yallabusha et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
F. F. JAUBERT,
No 6 rue Canal.
Etoctry

Paquebot Régulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.
Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M.
Le bateau à vapeur
SEMINOLE,
Capitaine Joe Delfeno; partira les jours ci-dessus exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au bord de la Nouvelle-Orléans pour recevoir le fret.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Ce bateau descend la côte de jour pour tous les dimanches et jeudis.
JUNO COMMS, Agent de la Côte.
17 oct—tf

Pour la Côte ap-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Carrollton—Prairie Mare par passage.—Le bateau à vapeur
MARY IDA,
Capitaine Jno Raymond, commis J. L. Boyd.
Partira de la Nouvelle-Orléans le Lundi et le MARDI, et samedis à midi, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour.
Pour la Côte ap-dessous de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin.
Pour le fret, la station de la Quarantaine Terre, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,
Capitaine Fred Probst, P. C. Tremoulet et A. Schuhmacher, commis, partira aussi qu'il est dit ci-dessus. Le dernier départ ne se fera qu'après le dernier voyage jusqu'au Port.
1 déc—tf

André Jouanny ne pouvait plus fermer les yeux.

Déjà, pour satisfaire à des notes impérieuses, il avait relégué à des échéances éloignées les comptes des fournisseurs quotidiens. Il avait dû alléguer je ne sais quelle obligation inattendue pour réclamer du capitaine-trésorier une avance importante sur sa solde du mois.

Jane achetait toujours.

—Chère enfant, lui dit-il un soir, j'ai fait l'impossible pour satisfaire vos désirs; aujourd'hui, je ne le puis plus.

—Pisti-li! fit-elle en le considérant avec une surprise profonde.

—Toutes mes ressources sont à bout, je vous le demande en grâce, Jane, arrêtez-vous, arrêtez-vous dès maintenant.

—Mais, André, ce que vous dites est inimaginable. Qu'appelez vous m'arrêter? Ne plus aller chez Mme de Solrière, chez le président, chez le recteur de l'Académie?

—Chère, c'est de songer une fois sérieusement à notre position p